

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 338 complétant le tableau annexé à l'arrêté n° 774 du 31 octobre 1941.

n° 338

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 mai 1942

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro  
31 mai 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 26 mai 1937 portant réglementation du logement et de l'ameublement aux colonies

**Vu** l'arrêté n° 774 du 31 octobre 1941 et le tableau y annexé portant classement par catégories et par classes des immeubles loués par la colonie aux fonctionnaires de l'administration locale

**Vu** l'avis de la Commission fixée par décision n° 623 du 14 septembre 1911 et les propositions exposées dans le procès-verbal du 27 avril 1942

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 30 mai 1912,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1<sup>er</sup>—Le tableau annexé à l'arrêté n° 774 du 31 octobre 1941 susvisé est complété comme suit :

#### Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILIETAS.